

TOUTES, TOUS MOBILISÉ-ES JUSQU'AU RETRAIT !

Les simulations du collectif Réformedesretraites.fr

Le Parisien

Avant / après la réforme Macron

SYSTÈME ACTUEL

Départ à la retraite
en 2025

Début de carrière :

22 ans
Carrière :
continue
Retraite :
64 ans

SYSTÈME MACRON

Départ en retraite
en 2054*



Mathieu,
né en
1961

SALARIÉ
NON CADRE DU PRIVÉ
Pension, en % du dernier salaire

72,5%

55,8%



Son fils,
Mathias
né en
1990



Marie,
née en
1961

FONCTIONNAIRE
DE CATÉGORIE B
(secrétaire d'administration)
Pension, en % du dernier salaire

64,1%

54,4%



Sa fille,
Maryam
née en
1990



Jules,
né en
1961

EMPLOYÉ AU SMIC
Pension, en % du dernier salaire

81,6%

64,8%



Son fils,
Julien
né en
1990

* Pour avoir la même pension que leurs parents, leurs enfants devront partir plus tard, jusqu'à 3 ans et demi pour Julien, l'employé au smic.

SOURCE : COR ET COLLECTIF RÉFORMEDESRETRAITES.FR LP/INFOGRAPHIE.

NON AU SYSTÈME DE RETRAITE PAR POINTS !

RETRAIT IMMÉDIAT DE CE PROJET DE RÉFORME DE NOS RETRAITES !

JEUDI 9 JANVIER GRÈVE UNITAIRE INTERPROFESSIONNELLE

MANIFESTATION La Roche sur Yon 14h pl. Napoléon

Ne lâchons rien !



AVANT / APRÈS



CE QUE NOUS PORTONS POUR D'AUTRES CHOIX DE SOCIÉTÉ

AUJOURD'HUI (25 meilleures années ou 6 derniers mois) : au cours de ma carrière, je reçois 10€ + 20€ + 30€ + 40€ + 50€. Pour ma pension, **on retire les mauvaises années** : on retient 30+40+50=120. En divisant par 3, ça donne 40 €

AVEC LA RÉFORME PAR POINTS : au cours de ma carrière, je reçois 10€ + 20€ + 30€ + 40€ + 50€. **Toutes les années sont comptées, mêmes les pires** : ce qui fait 10+20+30+40+50=150, divisé par 5 = 30 €. Pire : en partant à 62 ans au lieu de 64 = 10 % de décôte : il reste 27 €.

• UNE RETRAITE À **60 ANS** MAXIMUM AVEC UN TAUX PLEIN

• UNE **REVALORISATION DU SALAIRE DES FEMMES** POUR RESPECTER LA LOI DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

• PARTIR PLUS TÔT AVEC LA PRISE EN COMPTE DE LA **PÉNIBILITÉ**

• UNE **HAUSSE DES SALAIRES**

• AUCUNE PENSION EN DESSOUS DU SMIC : UNE **RETRAITÉ POUR VIVRE, PAS SURVIVRE**

• PLUS DE COTISANTS PAR LA **BAISSE DU CHÔMAGE**

LA « RÉFORME » DES RETRAITES EN 5 MINUTES



INCERTITUDES

À CHACUN.E D'ACQUÉRIR DES POINTS TOUT AU LONG DE SA CARRIÈRE. GARE AUX ALÉAS DE LA VIE, **C'EST CHACUN.E POUR SOI.**

MÊME POUR LES « CHANCEUX » JUSQU'À 64 ANS, LE PARCOURS DU COMBATTANT SE POURSUIT.

L'ÉTAT FIXE LE « BUDGET DES RETRAITES » CORRESPONDANT CHAQUE ANNÉE AU MONTANT DES COTISATIONS ENCAISSÉES. **PAS UN CENTIME DE PLUS, C'EST CELA LA « RÈGLE D'OR » !**

AUX SYNDICATS « CONSENTANTS » LES BASSES ŒUVRES, EN RESPECTANT CE BUDGET, DE « DÉCIDER » SI LA VALEUR DU POINT BAISSE, SI L'ÂGE DE DÉPART EST REPOUSSÉ, VOIRE LES DEUX SIMULTANÉMENT.

AVEC PLUS DE RETRAITÉES, LE RÉSULTAT ATTENDU C'EST LA DÉVALORISATION DE LA VALEUR DES POINTS, ÂGE DE DÉPART REPOUSSÉ, JUSQU'OU ? INCERTITUDE MAXIMUM !



INÉGALITÉS

ET LES FEMMES ?

MAJORATION MAXI DE 8.5% PAR PARENT AU LIEU DE 10%, PENSION DE RÉVERSION À 64 ANS AU LIEU DE 55.

SUPPRESSION DE LA PRISE EN COMPTE DES DROITS FAMILIAUX (TEMPS PARTIEL, CONGÉ PARENTAL, TRIMESTRES DE BONIFICATION LIÉS À MATERNITÉ)

ALLONGER LES PÉRIODES DE TRAVAIL, C'EST PÉNALISER LES FEMMES PARCE QU'ELLES ONT STRUCTURELLEMENT DES CARRIÈRES PLUS COURTES, DU FAIT DE LA FAMILLE.

L'ÉGALITÉ N'EST PAS L'ÉQUITÉ !



AGE DE DÉPART

L'ÂGE LÉGAL SERAIT MAINTENU À 62 ANS **MAIS** UN ÂGE DIT D'ÉQUILIBRE (COMME DANS « ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ») SERAIT INSTAURÉ À 64 ANS, DÈS 2022.

UNE **DÉCOTE DE 5 %** SERAIT APPLIQUÉE **PAR ANNÉE** EN MOINS, **DURANT TOUTE LA RETRAITE**, MÊME POUR LES GÉNÉRATIONS NÉES AVANT 1975.

RIEN N'EMPÊCHERAIT DANS LE FUTUR DE REPOUSSER ENCORE CET ÂGE D'ÉQUILIBRE.

C'EST LA PROMESSE DE FINS DE CARRIÈRE AU CHÔMAGE OU EN INVALIDITÉ, ET DU MINIMUM VIEILLESSE...

PRÉCARITÉ UN JOUR,
PRÉCARITÉ TOUJOURS...



PENSIONS EN BAISSSE

LES SALAIRES ET PRIMES DE **TOUTE LA CARRIÈRE** COMPTERAIENT (AU LIEU DES 25 MEILLEURES ANNÉES DANS LE PRIVÉ ET 6 DERNIERS MOIS DANS LE PUBLIC). LES **MOINS BONNES ANNÉES SERAIENT INTÉGRÉES** ET PÉNALISERAIENT SALARIÉS COMME FONCTIONNAIRES (PÉRIODES MAL PAYÉES, TEMPS PARTIELS, CHÔMAGE).

LE SYSTÈME PAR POINTS FAVORISERA LES **ASSURANCES INDIVIDUELLES ET LA CAPITALISATION.**

PLAFONNEMENT À **14 % DU PIB** POUR LES RETRAITES ALORS QUE LE NOMBRE DE RETRAITÉS VA FORTEMENT AUGMENTER, DONC BAISSSE AUTOMATIQUE DES PENSIONS POUR TOUTES ET TOUS.

